



**Skilled
Trades**
Ontario

**Métiers
spécialisés**
Ontario

Norme du programme
d'apprentissage

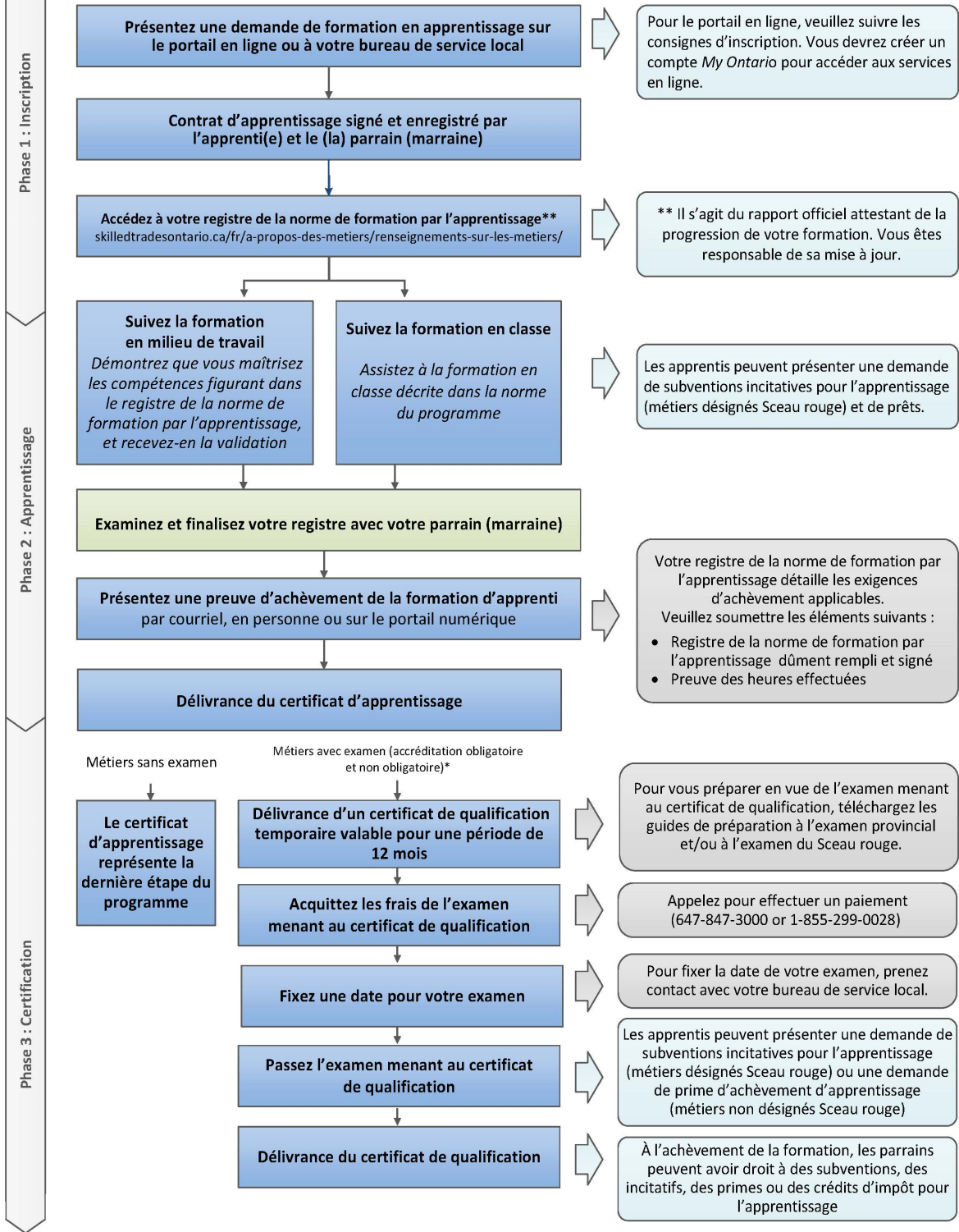
Conducteur d'engins
de levage :
conducteur de grues
à tour
Catégories 3

Niveaux 2 et 3

339B

2008

Parcours d'apprentissage vers le certificat de qualification



* Pour obtenir une liste des métiers assujettis à un examen de certification, veuillez consulter le skilledtradesontario.ca/fr/

Table des matières

Préface.....	3
Introduction	4
Niveau 2.....	5
Résumé des sujets obligatoires du programme au niveau 2.....	6
S0321 Planification du levage – grue-marteau	7
1.1 Évaluation du site.....	8
1.2 Charge nominale de la grue.....	9
1.3 Tableau des charges nominales	10
S0322 Utilisation d'une grue-marteau	11
2.1 Consultation des manuels d'utilisation du constructeur	12
2.2 Vérification avant utilisation	13
2.3 Montage avant utilisation	14
2.4 Techniques de levage.....	15
2.5 Utilisation d'une grue-marteau	16
2.6 Sécurisation d'une grue sans surveillance.....	17
S0323 Planification du levage – grue à tour à flèche relevable	18
3.1 Évaluation du site.....	19
3.2 Charge nominale de la grue.....	20
3.3 Tableau des charges nominales	21
S0324 Utilisation de la grue à tour à flèche relevable	22
4.1 Consultation des manuels du constructeur	23
4.2 Vérification avant utilisation	24
4.3 Montage avant utilisation	25
4.4 Évaluation du site.....	26
4.5 Utilisation de la grue à tour à flèche relevable	27
4.6 Sécurisation d'une grue sans surveillance.....	28
Niveau 3.....	29
Résumé des sujets obligatoires du programme au niveau 3.....	30
S0325 Techniques de levage spéciales	31
5.1 Plate-forme de travail surélevée	32
5.2 Levage d'après des dessins techniques	33
5.3 Levage de précision.....	34
5.4 Levage à plusieurs grues.....	35
S0326 Grues hissables	36
6.1 Grue à tour hissable.....	37

Veillez noter : Cette norme a été révisée pour refléter l'identité visuelle de Skilled Trades Ontario (STO), qui a remplacé l'Ontario College of Trades le 1er janvier 2022. Le contenu de cette norme peut faire référence à l'ancienne organisation ; cependant, toutes les informations ou le contenu spécifique aux métiers restent pertinents et précis en fonction de la date de publication d'origine.

Veillez consulter le site web de STO : skilledtradesontario.ca/fr/ pour obtenir les informations les plus précises et à jour. Pour des informations sur BOSTA et ses réglementations, veuillez visiter la [Loi de 2021 sur les possibilités de carrière dans les métiers spécialisés \(BOSTA\)](#).

Toute mise à jour de cette publication est disponible en ligne ; pour télécharger ce document au format PDF, veuillez suivre le lien : [Métiers spécialisés Ontario](#)

© 2022, Métiers spécialisés Ontario. Tous droits réservés. Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite sous quelque forme que ce soit sans l'autorisation préalable de l'organisme Métiers spécialisés Ontario.

Maintenu avec le transfert à Métiers spécialisés Ontario, 2008 (V100)

Préface

Ce programme d'étude pour le niveau 2 et 3 du métier de Conducteur de Grue a Tour est conçu selon les objectifs de rendement en milieu de travail qui se trouvent dans les normes de formation approuvées par l'industrie.

La Norme du programme d'apprentissage est organisée en 3 niveaux de formation. Les tableaux pour le résumé des sujets obligatoires du programme (voir page 5) donnent un aperçu des heures de formation pour chaque sujet obligatoire.

La Norme du programme définit l'apprentissage qui a lieu hors du milieu de travail. La formation en classe vise principalement les connaissances théoriques et les compétences essentielles requises pour appuyer les objectifs de rendement de la norme de formation.

Il est attendu que les employeurs et les parrains élargissent les connaissances et les compétences de l'apprentie et de l'apprenti par le biais d'une formation pratique sur un chantier. Des évaluations régulières des connaissances et des compétences de l'apprentie et de l'apprenti sont menées tout au long de la formation afin de s'assurer que tous les apprenties et les apprentis ont atteint les résultats d'apprentissage énoncés dans la Norme du programme.

Le plan de formation en classe ne sert pas à perfectionner les compétences acquises en milieu de travail. La portion pratique du plan de formation en classe sert à renforcer les connaissances théoriques. La formation technique est fournie en milieu de travail.

Veillez consulter le site Web de Métiers spécialisés Ontario

(<https://www.skilledtradesontario.ca/fr/>) pour obtenir les renseignements les plus précis et les plus à jour au sujet de Métiers spécialisés Ontario. Pour obtenir des renseignements au sujet de la *Loi de 2021 ouvrant des perspectives dans les métiers spécialisés (LOPMS)*, veuillez consulter

[Loi de 2021 ouvrant des perspectives dans les métiers spécialisés, L.O. 2021, chap. 28 - Projet de loi 288 \(ontario.ca\)](#).

Préalables

Chaque niveau précédent est un préalable pour le niveau suivant. Pour passer au niveau 2 du programme d'apprentissage, il faut avoir terminé toutes les unités présentées dans le niveau 1. Pour passer au niveau 3 du programme, il faut avoir terminé toutes les unités présentées dans les niveaux 1 et 2

Avis au sujet des heures (si applicable)

Il est convenu que les agences de formation par l'apprentissage peuvent avoir besoin d'apporter quelques modifications (justifiables) selon les besoins des apprenties et des apprentis et qu'ils peuvent dévier de la séquence des unités et des heures pratiques et théoriques prescrites dans la norme pour les résultats d'apprentissage et les objectifs.

Toutefois, toutes les agences doivent respecter les heures au niveau du sujet obligatoire.

Introduction

Ce nouveau programme de formation pour le métier de conducteur de grue mobile / conducteur ou conductrice de grue à tour a été conçu à partir des résultats d'apprentissage qui découlent des normes de formation approuvées par l'industrie.

Le programme est organisé en un tronc commun pour les codes de métier 339A, B et C, auquel se greffent trois niveaux additionnels pour le métier de conducteur ou conductrice de grue mobile 339A et deux niveaux additionnels pour le métier de conducteur ou conductrice de grue à tour 339B. Chaque niveau comporte des sujets obligatoires dont les résultats d'apprentissage correspondent aux unités de la norme de formation. Des normes de formation spécifiques s'appliquent à chaque code de métier. Pour le métier de conducteur ou conductrice de grue mobile 339C, on exige seulement le niveau 1 du tronc commun. Pour le métier de conducteur ou conductrice de grue mobile 339A, on exige le niveau 1 du tronc commun ainsi que les niveaux 2, 3 et 4 du métier de conducteur ou conductrice de grue mobile 339A. Pour le métier de conducteur ou conductrice de grue à tour 339B, on exige le niveau 1 du tronc commun ainsi que les niveaux 2 et 3 du métier de conducteur ou conductrice de grue à tour. Le tableau des heures montre comment le programme peut être dispensé par blocs et donne un résumé des heures de formation pour chaque sujet obligatoire par niveau.

Les sujets obligatoires renvoient à la norme de formation afin de faciliter la comparaison.

Un nombre d'heures de formation est recommandé pour chaque sujet obligatoire et pour chaque résultat d'apprentissage. Ces heures sont réparties en heures de formation théorique et pratique. La répartition du programme en sujets obligatoires suit une progression naturelle d'apprentissage. Cette structure donnera plus de souplesse aux centres de formation et aux apprentis tout en respectant une progression d'apprentissage logique.

Le programme est conçu en fonction des objectifs de rendement terminaux des normes d'apprentissage du métier de conducteur ou conductrice de grue mobile / de grue à tour et comprend des références spécifiques à ces objectifs. Cependant, il indique seulement l'apprentissage ayant lieu hors du milieu de travail, dans un milieu de formation. Le programme de formation en établissement met d'abord l'accent sur les connaissances théoriques requises pour maîtriser les objectifs de rendement des normes de formation. On s'attend à ce que l'employeur accroisse les connaissances et les compétences de l'apprenti ou de l'apprentie par le biais d'une formation pratique appropriée en milieu de travail. On évalue régulièrement les connaissances et les compétences des apprentis et des apprenties au cours de la formation pour s'assurer que tous atteignent les résultats d'apprentissage indiqués dans le programme. La répartition entre l'évaluation théorique et pratique est indiquée pour chaque unité de résultats d'apprentissage.

Date de mise en œuvre :

1er janvier 2008

Niveau 2

Résumé des sujets obligatoires du programme au niveau 2

Numéro	Sujets obligatoires	Heures totales	Heures de théorie	Heures de pratique
S0321	Planification du levage – grue-marteau	12	4	8
S0322	Utilisation d'une grue-marteau	28	5	23
S0323	Planification du levage – grue-marteau	12	4	8
S0324	Utilisation d'une grue à tour à flèche relevable	28	5	23
	Total	80	18	62

Numéro : S0321
Titre : **Planification du levage – grue-marteau**
Durée : Totale : 12 heures Théorie : 4 Pratique : 8
Prérequis : Niveau 1 – Tronc commun
Cours associés : Aucun

1.1 Évaluation du site

2 heures au total Théorie : 1 heure Pratique : 1 heure

1.2 Charge nominale de la grue

3 heures au total Théorie : 1 heure Pratique : 2 heures

1.3 Tableau des charges nominales

7 heures au total Théorie : 2 heures Pratique : 5 heures

Structure d'évaluation

Les connaissances et l'application des méthodes de travail sécuritaires feront l'objet d'un suivi durant toute la formation et on en tiendra compte durant les évaluations pratiques.

Documents de référence

Manuels des fabricants

Besoins en équipement

Grue-marteau

Numéro :	1.1		
Titre :	Évaluation du site		
Durée :	Totale : 2 heures	Théorie : 1	Pratique : 1
Renvois aux normes de formation :	Catégorie 3 5343.2, 5340.9		

Résultats d'apprentissage généraux

Une fois la formation terminée avec succès, l'apprenti ou l'apprentie est capable d'inspecter un lieu de travail afin d'assurer la sécurité et l'efficacité de l'opération conformément au plan de prélevage.

Résultats d'apprentissage et contenu

Après avoir terminé le présent contenu d'apprentissage, l'apprentie ou l'apprenti pourra

1.1.1 Déterminer l'emplacement de la grue en tenant compte :

- de l'accessibilité du site
- de l'emplacement initial de la charge
- de l'endroit où va être déposée la charge
- des obstructions dans le secteur
- de la distance des lignes électriques
- des dangers souterrains connus
- des conditions météorologiques
- des autres dangers potentiels

1.1.2 Déterminer les besoins en communication, en signaleurs ou signaleuses avec ou sans drapeau, en barrières, en mise à la terre et en liaison électrique.

Numéro : 1.2
Titre : **Charge nominale de la grue**
Durée : Totale : 3 heures Théorie : 1 Pratique : 2
Renvois aux normes de formation : Catégorie 3 5342.5, 5342.6, 5343.1

Résultats d'apprentissage généraux

Une fois la formation terminée avec succès, l'apprenti ou l'apprentie est capable de déterminer si la charge nominale d'une grue-marteau est suffisante en tenant compte de la configuration et des accessoires requis pour une charge donnée.

Résultats d'apprentissage et contenu

Après avoir terminé le présent contenu d'apprentissage, l'apprentie ou l'apprenti pourra

1.2.1 Établir le rayon de levage optimal requis pour lever une charge donnée.

Numéro : 1.3
Titre : **Tableau des charges nominales**
Durée : Totale : 7 heures Théorie : 2 Pratique : 5
Revois aux normes de formation : Catégorie 3 5342.1, 5342.2

Résultats d'apprentissage généraux

Une fois la formation terminée avec succès, l'apprenti ou l'apprentie est capable d'utiliser le tableau de poids des charges nominales d'une grue-marteau pour déterminer charge nominale pour des Techniques de levage.

Résultats d'apprentissage et contenu

Après avoir terminé le présent contenu d'apprentissage, l'apprentie ou l'apprenti pourra :

1.3.1 Énumérer les éléments d'un tableau des charges nominales, notamment :

- la longueur de la flèche
- les accessoires
- le rayon de levage
- le poids de la charge
- le poids du gréage

1.3.2 Trouver de l'information spécifique dans un tableau des charges nominales.

1.3.3 Déterminer, en tenant compte des données techniques de charge nominale de la grue et de l'information de levage, si le levage peut être effectué conformément aux spécifications du fabricant.

Numéro :	S0322		
Titre :	Utilisation d'une grue-marteau		
Durée :	Totale : 28 heures	Théorie : 5	Pratique : 23
Prérequis :	Niveau 1 – Tronc commun		
Cours associés :	Aucun		

- 2.1 Consultation des manuels du constructeur
2 heures au total Théorie : 0,5 heure Pratique : 1,5 heure
- 2.2 Vérification avant utilisation
3 heures au total Théorie : 0,5 heure Pratique : 2,5 heures
- 2.3 Montage avant utilisation
3 heures au total Théorie : 0,5 heure Pratique : 2,5 heures
- 2.4 Techniques de levage
8 heures au total Théorie : 1 heure Pratique : 7 heures
- 2.5 Utilisation d'une grue-marteau
10 heures au total Théorie : 2 heures Pratique : 8 heures
- 2.6 Sécurisation d'une grue sans surveillance
2 heures au total Théorie : 0,5 heure Pratique : 1,5 heure

Structure d'évaluation

Les connaissances et l'application des méthodes de travail sécuritaires feront l'objet d'un suivi durant toute la formation et on en tiendra compte durant les évaluations pratiques.

Documents de référence

Loi sur la santé et la sécurité au travail (LSST)
Manuels des fabricants
Politique de formation à l'intention des agents de formation

Besoins en équipement

Grue-marteau

Numéro : 2.1
Titre : **Consultation des manuels d'utilisation du constructeur**
Durée : Totale : 2 heures Théorie : 0.5 Pratique : 1.5
Renvois aux normes de formation : Catégorie 3 5341.1, 5344.1, 5345.1,
5346.1, 5347.1

Résultats d'apprentissage généraux

Une fois la formation terminée avec succès, l'apprenti ou l'apprentie est capable d'appliquer à l'inspection et à l'utilisation l'information provenant des manuels du constructeur d'une grue-marteau donnée.

Résultats d'apprentissage et contenu

Après avoir terminé le présent contenu d'apprentissage, l'apprentie ou l'apprenti pourra

- 2.1.1 Repérer, dans le manuel du constructeur, l'information spécifique ayant trait à l'inspection, au montage et à l'utilisation d'une grue donnée.
- 2.1.2 Comprendre, dans le manuel du constructeur, l'information spécifique ayant trait à l'inspection, au montage et à l'utilisation d'une grue donnée.

Numéro :	2.2		
Titre :	Vérification avant utilisation		
Durée :	Totale : 3 heures	Théorie : 0.5	Pratique : 2.5
Renvois aux normes de formation :	Catégorie 3 5341.2, 5341.3, 5341.4, 5341.5, 5341.8, 5341.9, 5341.10, 5341.11, 5344.3, 5344.5, 5344.6, 5344.7, 5344.8, 5344.9, 5344.10, 5344.11, 5344.12, 5345.2, 5345.3, 5346.7, 5346.8, 5347.5		

Résultats d'apprentissage généraux

Une fois la formation terminée avec succès, l'apprenti ou l'apprentie est capable de faire l'inspection préalable à l'utilisation la vérification avant utilisation d'une grue-marteau de façon sécuritaire conformément aux recommandations des fabricants et à la Loi sur la santé et la sécurité au travail (LSST).

Résultats d'apprentissage et contenu

Après avoir terminé le présent contenu d'apprentissage, l'apprentie ou l'apprenti pourra

- 2.2.1 Énumérer la séquence d'inspection recommandée.
- 2.2.2 S'assurer que les aides du conducteur ou de la conductrice de grue sont en place.
- 2.2.3 Confirmer que tous les rapports d'inspection et d'érection pertinents sont rédigés et complets conformément à la LSST.
- 2.2.4 Confirmer que tous les dispositifs de sécurité et d'urgence sont en place et opérationnels.
- 2.2.5 Localiser toutes les commandes et indicateurs de système.
- 2.2.6 Faire une vérification avant utilisation d'une grue donnée conformément aux méthodes du fabricant.
- 2.2.7 Vérifier le fonctionnement de tous les systèmes.
- 2.2.8 Faire des réparations et l'entretien de base.
- 2.2.9 Signaler les défauts et les défaillances au superviseur.
- 2.2.10 Consigner les défauts et les défaillances dans le registre de la grue.
- 2.2.11 Consigner toutes les réparations ou l'entretien dans le registre de la grue approprié

Résultats d'apprentissage généraux

Une fois la formation terminée avec succès, l'apprenti ou l'apprentie est capable de faire le montage d'une grue-marteau donnée conformément aux recommandations des fabricants.

Numéro : 2.3
Titre : **Montage avant utilisation**
Durée : Totale : 3 heures Théorie : 0.5 Pratique : 2.5
Renvois aux normes de formation : Catégorie 3 5345.2, 5344.2

Résultats d'apprentissage et contenu

Après avoir terminé le présent contenu d'apprentissage, l'apprentie ou l'apprenti pourra

- 2.3.1 Énoncer la procédure de montage.
- 2.3.2 Indiquer les obstructions en hauteur et les dangers souterrains du secteur de levage.
- 2.3.3 Programmer ou ajuster des dispositifs de sécurité conformément aux recommandations des fabricants.

Numéro : 2.4
Titre : **Techniques de levage**
Durée : Totale : 8 heures Théorie : 1 Pratique : 7
Renvois aux normes de formation : Catégorie 3 5344.4, 5345.4, 5345.5,
5345.6, 5345.7, 5345.8, 5345.9, 5345.10, 5345.11, 5345.12, 5345.13, 5345.14,
5345.15, 5345.16, 5345.17, 5344.13

Résultats d'apprentissage généraux

Une fois la formation terminée avec succès, l'apprenti ou l'apprentie est capable d'effectuer des Techniques de levage avec une grue-marteau de façon sécuritaire et efficace conformément aux recommandations des fabricants.

Résultats d'apprentissage et contenu

Après avoir terminé le présent contenu d'apprentissage, l'apprentie ou l'apprenti pourra

2.4.1 Utiliser une grue donnée, avec ou sans charge, et

- faire sortir/rentrer le chariot
- faire pivoter la grue dans un sens et dans l'autre
- faire monter et descendre le palan

2.4.2 Garder la maîtrise moufle durant toutes les Techniques.

2.4.3 Décrire une méthode de levage et de transfert.

2.4.4 Exécuter un levage avec transfert.

Numéro : 2.5
Titre : Utilisation d'une grue-marteau
Durée : Totale : 10 heures Théorie : 2 Pratique : 8
Renvois aux normes de formation : Catégorie 3 5344.3, 5344.4,
5344.5, 5344.6, 5344.7, 5344.8, 5344.9, 5344.10, 5344.11, 5344.12, 5344.13

Résultats d'apprentissage généraux

Une fois la formation terminée avec succès, l'apprenti ou l'apprentie est capable de lever une charge avec une grue-marteau conformément aux instructions de levage et aux recommandations des fabricants.

Résultats d'apprentissage et contenu

Après avoir terminé le présent contenu d'apprentissage, l'apprentie ou l'apprenti pourra :

- 2.5.1 Évaluer le site du levage.
- 2.5.2 Planifier le levage.
- 2.5.3 Faire une vérification avant utilisation de la grue.
- 2.5.4 Mettre la grue en état de marche.
- 2.5.5 Transférer la charge.
- 2.5.6 Surveiller le rendement de l'équipement.
- 2.5.7 Dépanner les problèmes d'équipement.
- 2.5.8 Déplacer la charge vers sa destination.
- 2.5.9 Procéder à une inspection finale.

Numéro : 2.6
Titre : **Sécurisation d'une grue sans surveillance**
Durée : Totale : 2 heures Théorie : 0.5 Pratique : 1.5
Renvois aux normes de formation : Catégorie 3 5340.11, 5340.12

Résultats d'apprentissage généraux

Une fois la formation terminée avec succès, l'apprenti ou l'apprentie est capable de préparer une grue-marteau afin de la laisser sans surveillance pour une période plus ou moins longue conformément aux recommandations des fabricants.

Résultats d'apprentissage et contenu

Après avoir terminé le présent contenu d'apprentissage, l'apprentie ou l'apprenti pourra

- 2.6.1 Indiquer comment procéder pour laisser une grue sans surveillance pendant de courtes périodes de temps (p. ex. le temps du repas).
- 2.6.2 Indiquer comment procéder pour laisser une grue sans surveillance pendant de longues périodes de temps (p. ex. la nuit ou la fin de semaine).
- 2.6.3 Procéder à l'arrêt :
 - arrêter et verrouiller l'équipement
 - faire l'entretien des lieux
 - faire une inspection finale.

Numéro : S0323
Titre : Planification du levage – grue à tour à flèche relevable
Durée : Totale : 12 heures Théorie : 4 Pratique : 8
Prérequis : Niveau 1 – Tronc commun
Cours associés : Aucun

- 3.1 Évaluation du site
 2 heures au total Théorie : 1 heure Pratique : 1 heure
- 3.2 Charge nominale de la grue
 3 heures au total Théorie : 1 heure Pratique : 2 heures
- 3.3 Tableau des charges nominales
 7 heures au total Théorie : 2 heures Pratique : 5 heures

Structure d'évaluation

Les connaissances et l'application des méthodes de travail sécuritaires feront l'objet d'un suivi durant toute la formation et on en tiendra compte durant les évaluations pratiques.

Documents de référence

Manuels des fabricants

Besoins en équipement

Grue à tour à flèche relevable

Numéro :	3.1		
Titre :	Évaluation du site		
Durée :	Totale : 2 heures	Théorie : 1	Pratique : 1
Renvois aux normes de formation : Catégorie 3 5340.9, 5343.2			

Résultats d'apprentissage généraux

Une fois la formation terminée avec succès, l'apprenti ou l'apprentie est capable d'inspecter un lieu de travail afin d'utiliser une grue à flèche relevable de manière sécuritaire et efficace conformément à un plan de prélevage.

Résultats d'apprentissage et contenu

Après avoir terminé le présent contenu d'apprentissage, l'apprentie ou l'apprenti pourra

3.1.1 Déterminer l'emplacement de la grue en tenant compte :

- de l'accessibilité du site
- de l'emplacement initial de la charge
- de l'endroit où doit être déposée la charge
- des obstructions dans le secteur
- de la distance des lignes électriques
- des dangers souterrains connus
- des conditions météorologiques
- des autres dangers potentiels

3.1.2 Déterminer les besoins en communication, en signaleurs ou signaleuses avec ou sans drapeau, en barrières, en mise à la terre et en liaison électrique.

Numéro : 3.2
Titre : Charge nominale de la grue
Durée : Totale : 3 heures Théorie : 1 Pratique : 2
Renvois aux normes de formation : Catégorie 3 5342.5, 5342.6, 5343.1

Résultats d'apprentissage généraux

Une fois la formation terminée avec succès, l'apprenti ou l'apprentie est capable de déterminer si la charge nominale de la grue à flèche relevable est suffisante en tenant compte de la configuration et des accessoires requis pour une charge donnée.

Résultats d'apprentissage et contenu

Après avoir terminé le présent contenu d'apprentissage, l'apprentie ou l'apprenti pourra :

3.2.1 Établir le rayon de levage optimal requis pour lever une charge donnée.

Numéro :	3.3		
Titre :	Tableau des charges nominales		
Durée :	Totale : 7 heures	Théorie : 2	Pratique : 5
Renvois aux normes de formation :	Catégorie 3 5342.1, 5342.2		

Résultats d'apprentissage généraux

Une fois la formation terminée avec succès, l'apprenti ou l'apprentie est capable d'utiliser un tableau des charges nominales d'une grue à flèche relevable pour déterminer la charge nominale pour des Techniques de levage.

Résultats d'apprentissage et contenu

Après avoir terminé le présent contenu d'apprentissage, l'apprentie ou l'apprenti pourra

3.3.1 Énumérer les éléments d'un tableau des charges nominales, notamment :

- la longueur de la flèche
- les accessoires
- le rayon de levage
- le poids de la charge
- le poids du gréage

3.3.2 Trouver de l'information spécifique dans un tableau des charge nominale..

3.3.3 Déterminer, en tenant compte des données techniques des charges nominales et de l'information de levage, si le levage peut être effectué conformément aux spécifications du fabricant.

Numéro : S0324
Titre : Utilisation de la grue à tour à flèche relevable
Durée : Totale : 28 heures Théorie : 5 Pratique : 23
Prérequis : Niveau 1 – Tronc commun
Cours associés : Aucun

4.1	Consultation des manuels du constructeur		
	2 heures au total	Théorie : 0,5 heure	Pratique : 1,5 heure
4.2	Vérification avant utilisation		
	3 heures au total	Théorie : 0,5 heure	Pratique : 2,5 heures
4.3	Montage avant utilisation		
	3 heures au total	Théorie : 0,5 heure	Pratique : 2,5 heures
4.4	Techniques de levage		
	8 heures au total	Théorie : 1 heure	Pratique : 7 heures
4.5	Utilisation de la grue à tour à flèche relevable		
	10 heures au total	Théorie : 2 heures	Pratique : 8 heures
4.6	Sécurisation d'une grue sans surveillance		
	2 heures au total	Théorie : 0,5 heure	Pratique : 1,5 heure

Structure d'évaluation

Les connaissances et l'application des méthodes de travail sécuritaires feront l'objet d'un suivi durant toute la formation et on en tiendra compte durant les évaluations pratiques.

Documents de référence

Loi sur la santé et la sécurité au travail (LSST)
Manuels des fabricants
Politique de formation à l'intention des agents de formation

Besoins en équipement

Grue à tour à flèche relevable

Numéro :	4.1		
Titre :	Consultation des manuels du constructeur		
Durée :	Totale : 2 heures	Théorie : 0.5	Pratique : 1.5
Renvois aux normes de formation :	Catégorie 3 5341.1, 5344.1, 5345.1, 5346 1 5347 1		

Résultats d'apprentissage généraux

Une fois la formation terminée avec succès, l'apprenti ou l'apprentie est capable d'appliquer à l'inspection et à l'utilisation l'information provenant des manuels du constructeur d'une grue à flèche relevable donnée.

Résultats d'apprentissage et contenu

Après avoir terminé le présent contenu d'apprentissage, l'apprentie ou l'apprenti pourra

- 4.1.1 Repérer dans le manuel du constructeur l'information spécifique ayant trait à l'inspection, au montage et à l'utilisation d'une grue donnée.
- 4.1.2 Comprendre dans le manuel du constructeur l'information spécifique ayant trait à l'inspection, au montage et à l'utilisation d'une grue donnée.

Numéro :	4.2		
Titre :	Vérification avant utilisation		
Durée :	Totale : 3 heures	Théorie : 0.5	Pratique : 2.5
Renvois aux normes de formation :	Catégorie 3 5341.2, 5341.3, 5341.4, 5341.5, 5341.8, 5341.9, 5341.10, 5341.11, 5344.3, 5344.5, 5344.6, 5344.7, 5344.8, 5344.9, 5344.10, 5344.11, 5344.12, 5345.2, 5345.3, 5346.7, 5346.8, 5347.5		

Résultats d'apprentissage généraux

Une fois la formation terminée avec succès, l'apprenti ou l'apprentie est capable de faire une vérification avant utilisation à l'utilisation d'une grue à flèche relevable de façon sécuritaire et efficace conformément aux recommandations des fabricants et à la Loi sur la santé et la sécurité au travail (LSST).

Résultats d'apprentissage et contenu

Après avoir terminé le présent contenu d'apprentissage, l'apprentie ou l'apprenti pourra :

- 4.2.1 Énumérer la séquence d'inspection recommandée.
- 4.2.2 S'assurer que les aides du conducteur ou de la conductrice de grue sont en place.
- 4.2.3 Confirmer que tous les rapports d'inspection et d'érection pertinents sont rédigés et complets conformément à la LSST.
- 4.2.4 Confirmer que tous les dispositifs de sécurité et d'urgence sont en place et opérationnels.
- 4.2.5 Localiser toutes les commandes et indicateurs de système.
- 4.2.6 Faire une vérification avant utilisation d'une grue donnée conformément aux méthodes du fabricant.
- 4.2.7 Vérifier le fonctionnement de tous les systèmes.
- 4.2.8 Faire des réparations et l'entretien de base.
- 4.2.9 Signaler les défauts et les défaillances au superviseur.
- 4.2.10 Consigner les défauts et les défaillances dans le registre de la grue.
- 4.2.11 Consigner toutes les réparations ou l'entretien dans le registre de la grue approprié.

Résultats d'apprentissage généraux

Une fois la formation terminée avec succès, l'apprenti ou l'apprentie est capable de faire le montage avant utilisation d'une grue à flèche relevable donnée conformément aux

Numéro :	4.3		
Titre :	Montage avant utilisation		
Durée :	Totale : 3 heures	Théorie : 0.5	Pratique : 2.5
Renvois aux normes de formation :	Catégorie 3	5345.2, 5344.2	

recommandations des fabricants.

Résultats d'apprentissage et contenu

Après avoir terminé le présent contenu d'apprentissage, l'apprentie ou l'apprenti pourra

- 4.3.1 Énoncer la procédure de montage.
- 4.3.2 Indiquer les obstructions en hauteur et les dangers souterrains du secteur de levage.
- 4.3.3 Programmer ou ajuster des dispositifs de sécurité conformément aux recommandations des fabricants.

Numéro :	4.4		
Titre :	Évaluation du site		
Durée :	Totale : 8 heures	Théorie : 1	Pratique : 7
Renvois aux normes de formation :	Catégorie 3	5344.4, 5344.13, 5345.4, 5345.5, 5345.6, 5345.7, 5345.8, 5345.9, 5345.10, 5345.11, 5345.12, 5345.13, 5345.14, 5345.15, 5345.16, 5345.17	

Résultats d'apprentissage généraux

Une fois la formation terminée avec succès, l'apprenti ou l'apprentie est capable d'effectuer des techniques de levage avec une grue à flèche relevable de façon sécuritaire et efficace conformément aux recommandations des fabricants.

Résultats d'apprentissage et contenu

Après avoir terminé le présent contenu d'apprentissage, l'apprentie ou l'apprenti pourra :

- 4.4.1 Utiliser une grue donnée, avec ou sans charge, et
 - faire sortir/rentrer le chariot
 - faire pivoter la grue dans un sens et dans l'autre
 - faire monter et descendre le palan
- 4.4.2 Garder la maîtrise moufle de façon sécuritaire pendant toutes les Techniques.
- 4.4.3 Décrire une méthode de levage et de transfert.
- 4.4.4 Exécuter un levage avec transfert.

Numéro : 4.5
Titre : **Utilisation de la grue à tour à flèche relevable**
Durée : Totale : 10 heures Théorie : 2 Pratique : 8
Renvois aux normes de formation : Catégorie 3 5345.3, 5345.4, 5345.5,
5345.6, 5345.7, 5345.8, 5345.9, 5345.10, 5345.11, 5345.12, 5345.13, 5345.14,
5345.15, 5345.16, 5345.17

Résultats d'apprentissage généraux

Une fois la formation terminée avec succès, l'apprenti ou l'apprentie est capable de lever une charge avec une grue à flèche relevable conformément aux instructions de levage et aux recommandations des fabricants.

Résultats d'apprentissage et contenu

Après avoir terminé le présent contenu d'apprentissage, l'apprentie ou l'apprenti pourra :

- 4.5.1 Évaluer le site du levage.
- 4.5.2 Planifier le levage.
- 4.5.3 Faire une vérification avant utilisation de la grue.
- 4.5.4 Mettre la grue en état de marche.
- 4.5.5 Transférer la charge.
- 4.5.6 Surveiller le rendement de l'équipement.
- 4.5.7 Dépanner les problèmes d'équipement.
- 4.5.8 Déplacer la charge vers sa destination.
- 4.5.9 Procéder à une inspection finale.

Numéro :	4.6		
Titre :	Sécurisation d'une grue sans surveillance		
Durée :	Totale : 2 heures	Théorie : 0.5	Pratique : 1.5
Renvois aux normes de formation :	Catégorie 3 5340.11, 5340.12		

Résultats d'apprentissage généraux

Une fois la formation terminée avec succès, l'apprenti ou l'apprentie est capable de préparer une grue à flèche relevable afin de la laisser sans surveillance pour une période plus ou moins longue conformément aux recommandations des fabricants.

Résultats d'apprentissage et contenu

Après avoir terminé le présent contenu d'apprentissage, l'apprentie ou l'apprenti pourra :

- 4.6.1 Indiquer comment procéder pour laisser une grue sans surveillance pendant de courtes périodes de temps (p. ex. le temps du repas).
- 4.6.2 Indiquer comment procéder pour laisser une grue sans surveillance pendant de longues périodes de temps (p. ex. la nuit ou la fin de semaine).
- 4.6.3 Procéder à l'arrêt :
 - arrêter et verrouiller l'équipement
 - faire l'entretien des lieux
 - faire une inspection finale.

Niveau 3

Résumé des sujets obligatoires du programme au niveau 3

Numéro	Sujets obligatoires	Heures totales	Heures de théorie	Heures de pratique
S0325	Techniques de levage spéciales	32	14	18
S0326	Grues hissables	8	6	2
	Total	40	20	20

Numéro :	S0325		
Titre :	Techniques de levage spéciales		
Durée :	Totale : 32 heures	Théorie : 14	Pratique : 18
Préalables:	Niveau 1 – Tronc commun et Conducteur ou conductrice de grue à tour – Catégorie 3 (339B) – Niveau 2		
Cours Associes:	Aucun		

5.1 Plate-forme de travail surélevée

4 heures au total Théorie : 2 heures Pratique : 2 heures

5.2 Levage d'après des dessins techniques

4 heures au total Théorie : 2 heures Pratique : 2 heures

5.3 Levage de précision

4 heures au total Théorie : 2 heures Pratique : 2 heures

5.4 Levage à plusieurs grues

20 heures au total Théorie : 8 heures Pratique : 12 heures

Structure d'évaluation

L'examen théorique des connaissances évalue tous les aspects de l'opération d'une grue à tour. L'application des méthodes de travail sécuritaires fera l'objet d'un suivi durant toute la formation et on en tiendra compte durant les évaluations pratiques.

Documents de référence

Loi sur la santé et la sécurité au travail (LSST) et manuels des fabricants.

Besoins en équipement

Grue-marteau et/ou grue à flèche relevable, plus grue à tour ou mobile.

Numéro : 5.1
Titre : **Plate-forme de travail surélevée**
Durée : Totale : 4 heures Théorie : 2 Pratique : 2
Renvois aux normes de formation : Catégorie 3 5342.8

Résultats d'apprentissage généraux

Une fois la formation terminée avec succès, l'apprenti ou l'apprentie est capable d'utiliser une plate-forme de travail surélevée avec une grue de manière sécuritaire et efficace conformément aux indications de levage, aux méthodes des fabricants et à la Loi sur la santé et la sécurité au travail (LSST).

Résultats d'apprentissage et contenu

Après avoir terminé le présent contenu d'apprentissage, l'apprentie ou l'apprenti pourra :

- 5.1.1 Décrire la procédure de levage avec une plate-forme de travail surélevée.
- 5.1.2 Évaluer le site du levage.
- 5.1.3 Planifier le levage.
- 5.1.4 Arrimer la plate-forme de travail surélevée.
- 5.1.5 Faire une vérification avant utilisation de la grue.
- 5.1.6 Mettre la grue en état de marche.
- 5.1.7 Élever la plate-forme de travail surélevée.
- 5.1.8 Surveiller le rendement de l'équipement.
- 5.1.9 Dépanner les problèmes d'équipement.
- 5.1.10 Déplacer la plate-forme vers sa destination.
- 5.1.11 Procéder à une inspection finale.

Numéro :	5.2		
Titre :	Levage d'après des dessins techniques		
Durée :	Totale : 4 heures	Théorie : 2	Pratique : 2
Renvois aux normes de formation :	Catégorie 3	5342.8	

Résultats d'apprentissage généraux

Une fois la formation terminée avec succès, l'apprenti ou l'apprentie est capable d'effectuer un levage d'après des dessins techniques de manière sécuritaire et efficace conformément aux instructions de levage, aux recommandations des fabricants et à la Loi sur la santé et la sécurité au travail (LSST).

Résultats d'apprentissage et contenu

Après avoir terminé le présent contenu d'apprentissage, l'apprentie ou l'apprenti pourra

5.2.1 Décrire comment effectuer un levage d'après des dessins techniques.

5.2.2 Évaluer le site du levage.

5.2.3 Planifier le levage.

5.2.4 Faire une vérification avant utilisation de la grue.

5.2.5 Mettre la grue en état de marche.

5.2.6 Effectuer le levage d'après des dessins techniques.

5.2.7 Surveiller le rendement de l'équipement.

5.2.8 Dépanner les problèmes d'équipement.

5.2.9 Déplacer la charge vers sa destination.

5.2.10 Procéder à une inspection finale.

Numéro :	5.3		
Titre :	Levage de précision		
Durée :	Totale : 4 heures	Théorie : 2	Pratique : 2
Renvois aux normes de formation :	Catégorie 3	5342.8	

Résultats d'apprentissage généraux

Une fois la formation terminée avec succès, l'apprenti ou l'apprentie est capable d'effectuer un levage de précision de manière sécuritaire et efficace conformément aux instructions de levage, aux méthodes des fabricants et à la Loi sur la santé et la sécurité au travail (LSST).

Résultats d'apprentissage et contenu

Après avoir terminé le présent contenu d'apprentissage, l'apprentie ou l'apprenti pourra

- 5.3.1 Décrire comment effectuer un levage de précision.
- 5.3.2 Évaluer le site du levage.
- 5.3.3 Planifier le levage.
- 5.3.4 Faire une vérification avant utilisation de la grue.
- 5.3.5 Mettre la grue en état de marche.
- 5.3.6 Effectuer le levage.
- 5.3.7 Surveiller le rendement de l'équipement.
- 5.3.8 Dépanner les problèmes d'équipement.
- 5.3.9 Déplacer la charge vers sa destination.
- 5.3.10 Procéder à une inspection finale.

Numéro :	5.4		
Titre :	Levage à plusieurs grues		
Durée :	Totale : 20 heures	Théorie : 8	Pratique : 12
Renvois aux normes de formation :	Catégorie 3	5342.8	

Résultats d'apprentissage généraux

Une fois la formation terminée avec succès, l'apprenti ou l'apprentie est capable d'effectuer un levage à plusieurs grues de manière sécuritaire et efficace conformément aux instructions de levage, aux méthodes des fabricants et à la Loi sur la santé et la sécurité au travail (LSST).

Résultats d'apprentissage et contenu

Après avoir terminé le présent contenu d'apprentissage, l'apprentie ou l'apprenti pourra

- 5.4.1 Une fois la formation terminée avec succès, l'apprenti ou l'apprentie doit pouvoir :
- 5.4.2 Calculer la charge de chaque grue durant un levage à plusieurs grues.
- 5.4.3 Décrire comment effectuer un levage à plusieurs grues.
- 5.4.4 Évaluer le site du levage.
- 5.4.5 Planifier différents levages, notamment :
 - l'érection d'un objet horizontal
 - la dépose d'un objet vertical
 - le soulèvement d'une dalle
- 5.4.6 Faire une vérification avant utilisation des grues.
- 5.4.7 Mettre la grue en état de marche.
- 5.4.8 Effectuer le levage.
- 5.4.9 Surveiller le rendement de l'équipement.
- 5.4.10 Dépanner les problèmes d'équipement.
- 5.4.11 Déplacer la charge vers sa destination.
- 5.4.12 Procéder à une inspection finale.

Numéro :	6.1		
Titre :	Grue à tour hissable		
Durée :	Totale : 4 heures	Théorie : 3	Pratique : 1
Renvois aux normes de formation :	Catégorie 3	5346.0	

Résultats d'apprentissage généraux

Une fois la formation terminée avec succès, l'apprenti ou l'apprentie est capable de monter et d'utiliser une grue à tour hissable conformément aux recommandations des fabricants.

Résultats d'apprentissage et contenu

Après avoir terminé le présent contenu d'apprentissage, l'apprentie ou l'apprenti pourra

- 6.1.1 Trouver de l'information dans les manuels du constructeur.
- 6.1.2 Comprendre l'information des manuels du constructeur.
- 6.1.3 Dresser la liste des composants d'une grue à tour hissable.
- 6.1.4 Décrire comment assembler une grue à tour hissable.
- 6.1.5 Décrire comment utiliser une grue à tour hissable.
- 6.1.6 Dresser la liste des essais de fonction requis avant utilisation.

Numéro : 6.2
Titre : **Grue hissable par extension de la tour par le haut**
Durée : Totale : 4 heures Théorie : 3 Pratique : 1
Renvois aux normes de formation : Catégorie 3 5346.0

Résultats d'apprentissage généraux

Une fois la formation terminée avec succès, l'apprenti ou l'apprentie est capable de monter et d'utiliser une grue hissable par extension de la tour par le haut conformément aux recommandations des fabricants.

Résultats d'apprentissage et contenu

Après avoir terminé le présent contenu d'apprentissage, l'apprentie ou l'apprenti pourra

- 6.2.1 Trouver de l'information dans les manuels du constructeur.
- 6.2.2 Comprendre l'information des manuels du constructeur.
- 6.2.3 Dresser la liste des composants d'une grue hissable par extension de la tour par le haut.
- 6.2.4 Décrire comment assembler une grue hissable par extension de la tour par le haut.
- 6.2.5 Décrire comment utiliser une grue à tour hissable par extension de la tour par le haut.
- 6.2.6 Dresser la liste des essais de fonction requis avant utilisation.



**Skilled
Trades**
Ontario

**Métiers
spécialisés**
Ontario

skilledtradesontario.ca



Opérateur/opératrice de grue à tour